

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT**

REGLEMENT NUMERO 20-1080

Modifiant le *Règlement 19-1051 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité*

Attendu qu'il y a lieu d'apporter les corrections nécessaires à l'Annexe 1 du *Règlement 19-1051 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité*;

Attendu qu'un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement ont été déposés à cet effet lors de la séance du conseil municipal du 9 novembre 2020 ;

À ces faits, il est proposé par Stéphanie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal décrète ce qui suit :

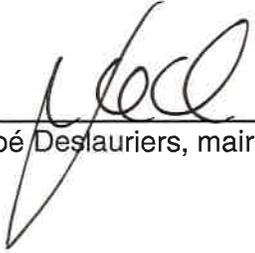
ARTICLE 1 – Remplacement de l'Annexe 1

L'Annexe 1 du *Règlement numéro 19-1051 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité* est remplacée en totalité par l'Annexe 1 du présent Règlement.

ARTICLE 2 – Entrée en vigueur

Le présent Règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Adopté à la séance du 14 décembre 2020.



Joé Deslauriers, maire



Matthieu Renaud
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Avis de motion :	9 novembre 2020
Projet de règlement :	9 novembre 2020
Règlement adopté le :	14 décembre 2020
Publié et entré en vigueur le :	16 décembre 2020



Annexe 1

*Grille tarifaire des biens et services offerts par la Municipalité
pour les années 2021*





Grille tarifaire des biens et services offerts par la Municipalité pour les années 2020 et 2021 (sauf exceptions)

Administration générale

Numéro d'article	Biens ou services	Tarif	Taxes applicables	Dispositions particulières
A.1	Numérisation	Service non offert		Sans frais pour les OSBL
A.2	Télécopie	Service non offert		
A.3	Copie et impression de documents municipaux suivant une demande d'accès à l'information	0,10 \$	Oui	
A.4	Support informatique (CD, DVD, clé USB)	10 \$	Oui	Le citoyen doit fournir son support informatique
A.5	Carte routière de Saint-Donat	1 \$	Taxes incluses	
A.6	Toute prestation nécessitant un geste administratif	Coût réel + 15 %	Oui	
A.7	Liste non exhaustive de propriétaires	Offert aux OSBL seulement (gratuit)		
A.8	Certificat de vie ou assermentation	Sans frais	Taxes incluses	
A.9.1	Service animalier	Voir Règlement 19-1031		
A.9.2	Bibliothèque	Voir Règlement 19-1023		
A.10	Plans des districts électoraux	23 \$ / plan	Oui	

Bureau d'information touristique (articles promotionnels)

L.1	Plaque de véhicule	2 \$	Toutes les taxes sont incluses dans ces prix
L.2	Drapeau	87 \$	
L.3	Petit drapeau de Saint-Donat	4 \$	
L.4	Couverture de pique-nique	18 \$	
L.5	Sac à lunch	5 \$	
L.6	Sac fourre-tout	25 \$	
L.7	Aimant	2 \$	
L.8	Stylo	2 \$	
L.9	Épinglette	2 \$	
L.10	Ouvre-bouteille	6 \$	
L.11	Porte-clefs	4 \$	
L.12	Drapeau de table	4 \$	
L.14	Tasse	6 et 10	
L.15	Carte postale (anciennes cartes)	1 \$	
L.16	Carte postale (nouvelles cartes)	2 \$	
L.17	Carte routière de Saint-Donat	1 \$	
L.18	Carte routière Laurentides	5,95 \$	
L.19	Cartes routières Lanaudière	4,95 \$	
L.20	Carte routière du Québec	5,95 \$	
L.21	Cartes bathymétriques	16,30 \$	
L.22	Carte Tremblant	29,90 \$	
L.23	Carte des sentiers de l'Inter-Centre	gratuite	
L.24	DVD Société historique	10 \$	
L.25	Parapluie	15 \$	



Numéro d'article	Biens ou services	Tarif	Taxes applicables	Dispositions particulières
L.26	Casquette	12 \$		Toutes les taxes sont incluses dans ces prix.
L.27	Tuque	5 \$		
L.28	Chandail en coton ouaté	40 \$		
L.29	Foulard	13 \$		
L.30	Sac banane	5 \$		
L.31	Cordon promo	3 \$		
L.32	Lingette pour lunettes	3 \$		
L.33	Cache-cou	10 \$		
L.34	Casque de poil	38 \$		
L.35	sac réutilisable	6 \$		
L.36	livre de Saint-Donat	10 \$		
L.37	bouteille d'eau	18.00 \$		
Camp de jour (voir politique d'annulation à la note 2 à la fin de l'annexe)				
L.36	Camp de jour 6 à 11 ans	Résident : 125 \$/semaine Forfait 7 semaines : 420 \$ Non-résidents : majoration de 25 % <u>à la journée</u> : 35 \$ plus les frais de sorties s'il y a lieu (43,75 \$ pour les non-résidents)	Taxes incluses	Forfait famille 6 à 10 ans : 775\$ - Forfait pour famille 6 à 10 ans et Club Aventure: 825\$ -
L.37	Club Aventure	Résident : 148 \$/semaine forfait 7 semaines : 470 \$ Non-résidents : majoration de 25 % <u>à la journée</u> : 35 \$ plus les frais de sorties s'il y a lieu (43,75 \$ pour les non-résidents)	Taxes incluses	
L.38	Service de garde	à la journée : 12 \$ à la semaine : 45 \$	Taxes incluses	Tarif estival 7 semaines : 150 \$ forfait famille 7 semaines : 210 \$
Culture, spectacles et activités (voir politique d'annulation à la note 2 à la fin de l'annexe)				
L.39	Ciné-Club Saint-Donat	5 \$/personne	Taxes incluses	
L.40	Spectacle au parc des Pionniers et à la place de l'Église	Gratuit		
L.41	Spectacle à l'église	Déterminé par résolution		Incluant les spectacles lors de la Symphonie des couleurs
L.42	Table au marché public pour les non résidents	25 \$	Taxes incluses	
L.43	Soirée dansante à l'aréna (Halloween, Noël, etc.)	Gratuit	Taxes incluses	
L.44	Cours de gardien averti	50 \$	Taxes incluses	
L.45	Cours de premiers soins (adultes)	60 \$ (majoration de 25 % pour les non-résidents)	Taxes incluses	
L.46	Cours de tennis	130 \$	Taxes incluses	
L.47	Cours de natation pour enfants	10 \$	Taxes incluses	
L.48	Formation apprenti-pompier	10 \$	Taxes incluses	
L.49	Atelier de robotique (Camp de jour et parascolaire)	50 \$	Taxes incluses	
L.50	Atelier de robotique pour enfant	10 \$/enfant	Taxes incluses	



Numéro d'article	Biens ou services	Tarif	Taxes applicables	Dispositions particulières
L.51	Sortie cinéma à la semaine de relâche	10 \$/personne	Taxes incluses	
Infrastructures municipales				
I.2	Locations de lieux pour 2021 : Salle Jules St-Georges, local d'art ou local de musique à la Maison de la culture Louise-Beaudry, pavillon du parc des Pionniers, salle Lans en Vercor aux Résidences du Parc naturel habité	Organismes sans but lucratif : sans frais si réservé 48 h d'avance Semaine : 6,75 \$/ heure, fin de semaine 39,90 \$/ heure, temps des fêtes férié 447.10 \$ pour un bloc de 12 heures, temps des fêtes non férié 309.70 \$ pour un bloc de 12 heures	Oui	À moins de 48 heures de la location, la totalité du paiement sera exigible ou non remboursée. Dans l'éventualité où le local est prêté gratuitement, des frais équivalents à 20 % du tarif régulier seront chargés pour toute annulation à moins de 3 semaines avant la date de la réservation. (re : Politique et règlements relatifs à l'utilisation des infrastructures municipales).
I.3	Location des terrains du parc Désormeaux et de la place de l'Église	Gratuit	Oui	
I.4	Location de l'aréna saison 2020-2021 (temps de glace)	Location régulière : 150,50 \$/ heure Location 3 semaines à l'avance : 127,95 \$/ heure Location 5 heures et plus : 135,45 \$/ heure Location 3 semaines à l'avance et 5 heures et plus : 112,95 \$/ heure Location pour tournoi résident : 68,85 \$/ heure Location tournoi non résident : 103,40 \$/ heure Temps des fêtes : 82,70 \$/ heure	Oui	
I.5	Plage du parc des Pionniers	Gratuit		
I.6	Terrains de tennis	Gratuit		Cadenas codé. Code disponible au bureau d'information touristique ou à l'hôtel de ville.
Location de matériel et d'équipements (politique d'utilisation des infrastructures municipales)				
ARTICLES				
M.1	Affiche « sport »	Dépôt de 40 \$ remis au retour		
M.2	Affiche directionnelle	Dépôt de 40 \$ remis au retour		
M.3	Barrière	Dépôt de 40 \$ remis au retour		
M.4	Cône	1 \$ / unité / jour		
M.5	Cafetière 40 tasses (café, crémlette et bâtonnets non-inclus)	10 \$ / unité / jour		
M.6	Casque de hockey	5 \$ / unité / jour		
M.7	Chapiteau avec ses 4 pesées	25 \$ / unité / jour		
M.8	Chevalet en bois	5 \$ / unité / jour		
M.9	Chaise de jardin blanche	1 \$ / unité / jour		
M.10	Console de son	25 \$ / jour		
M.11	Éclairage d'exposition	5 \$ / unité / jour		



Numéro d'article	Biens ou services	Tarif	Taxes applicables	Dispositions particulières
M.12	Ensemble chandails et bas de hockey	18 \$ / ensemble	Taxes incluses	Lors d'événements autorisés par la Municipalité seulement
M.13	Espace de rangement à la maison de la culture Louise-Beaudry	10 \$ / session		
M.14	Espace de rangement au centre civique Paul-Mathieu	50 \$ / saison		
M.15	Fils de micro	1\$ / unité / jour		
M.16	Haut-parleur (2)	25 \$ / jour		
M.17	Lutrin	15 \$ / unité / jour		
M.18	Micro avec fil	7,50 \$ / unité / jour		
M.19	Micro sans fil	45 \$ / unité / jour		
M.20	Rallonge	1 \$ / unité / jour		
M.21	Scène	1 \$ / pied carré + frais d'installation		
M.22	Tables à cartes 34"	5 \$ / unité / jour		
M.23	Tables pliantes (6' ou 8')	6,50 \$ / unité / jour		
Machines distributrices				
Boissons				
M.24	Boissons gazeuses	2 \$	Taxes incluses	
M.25	Thé glacé	2,50 \$		
M.26	Eau	1 \$		
M.27	Jus de fruits et limonade	2,50 \$		
Produits				
M.28	Croustilles meilleur choix santé	1 \$	Taxes incluses	
M.29	Autres croustilles	1,50 \$		
M.30	Croustilles régulières et maïs soufflé	2 \$		
M.31	Noix	4 \$		
M.32	Compote de fruits	1 \$		
M.33	Barre de chocolat	2 \$		
M.34	Barres tendres et biscuits	1 \$		
M.35	Roulette de ruban adhésif pour bâton de hockey	4,50 \$		
M.36	Café et chocolat chaud	1 \$		
Locations de matériel à l'aréna				
M.39	Casque	5 \$	Taxes incluses	
M.40	Col protecteur	3 \$		
M.41	Chandails pour 1 équipe	20 \$		
M.42	Chandails pour 2 équipes	32 \$		
Service de sécurité incendie et de sécurité civile				
<i>Les tarifs ci-dessous sont applicables dans le cadre d'interventions non régies par une entente d'aide mutuelle ou une entente de fourniture de services.</i>				
Ressources humaines:				
S.1	Taux directeur	Selon le coût réel + 15 %	Oui	
S.2	Taux directeur-adjoint			
S.3.1	Taux lieutenant			
S.3.2	Taux pompier éligible à la fonction de lieutenant			



Numéro d'article	Biens ou services	Tarif	Taxes applicables	Dispositions particulières
S.4	Taux pompier			
S.5	Taux chef de division prévention et formation			
S.6	Prime repas lorsqu'une intervention, peu importe le type, exige la présence des pompiers pour une période de 4 heures consécutives ou plus	15 \$ par pompier	Oui	
Ressources matérielles:				
S.7	Autopompe	Selon le coût réel, majoré de 15 % de frais d'administration	Oui	
S.8	Camion-citerne			
S.9	Échelle aérienne			
S.10	Unité d'urgence			
S.11	Unité de service			
S.12	Bateau, VTT et remorque matières dangereuses			
S.13	Motoneige			
Intervention en cas d'urgence d'un non-résident				
S.14	Pour une intervention ou un déplacement en cas d'urgence à une personne non-résidente de la Municipalité et qui n'est pas remboursable par la Société de l'assurance automobile du Québec ou autre organisme gouvernemental similaire	Tous les frais encourus	Oui	
S.15	Rapport d'événement	25 \$	Oui	



Numéro d'article	Biens ou services	Tarif	Taxes applicables	Dispositions particulières
Service des travaux publics et des parcs				
T.1	Véhicule à 2 essieux 106.40\$ 4/h	Selon le coût réel, majoré de 15 % de frais d'administration (les tarifs incluent l'opérateur)	Oui	Lorsque le Service des travaux publics et des parcs est requis en dehors des heures d'ouverture du Service ou lors de dommages causés aux infrastructures municipales par un particulier ou un entrepreneur. (La Municipalité ne loue pas de machinerie)
T.2	Véhicule à 3 essieux 125.50\$ 4/h			
T.3	Machinerie lourde 160 \$/h, incluant, mais sans s'y restreindre, la rétrocaveuse, la niveleuse, le chargeur sur roues, la pelle sur chenille, etc.			
Note : les tarifs indiqués aux points T.1 à T.3 ont été établis selon le modèle proposé dans le recueil de tarifs publié par le ministère des Transports.				
T.4	Travaux de voirie, d'égout et d'aqueduc (pour des travaux en dehors des heures d'ouverture du Service des travaux publics et des parcs)	Selon le coût réel, majoré de 15 % de frais d'administration	Oui	Le coût des travaux inclut les véhicules, la machinerie, la main d'œuvre et le matériel.
T.5	Ouverture et fermeture des valves d'entrée d'eau (<i>bonhomme</i>)	Advenant un bris ou la nécessité d'ouvrir ou de fermer l'entrée d'eau*, un appel d'urgence pourra être placé et des frais de 100 \$ seront facturés si l'appel a lieu en dehors des heures normales de Service. Si le bris est réparé et que le service d'aqueduc peut être rétabli dans l'heure, un seul déplacement sera facturé.	Oui	*Gratuit durant les heures d'ouverture du Service des travaux publics et des parcs.
T.6	Branchement égout ou aqueduc	900 \$ chacun, plus tous les matériaux nécessaires facturés au coût réel	Oui	Chaque branchement est facturé individuellement.
T.7	Travaux divers s'il a été constaté que le problème ne provenait pas du réseau municipal	Coût réel de la main d'œuvre, du matériel et de la machinerie requise.	Oui	
T.8	Travaux visant la modification des trottoirs en vue d'en faire une entrée charretière	Selon le coût réel de l'entrepreneur, majoré de 15 % de frais d'administration	Oui	
Service de l'urbanisme et de l'environnement				
Tarifs payables au dépôt de la demande				
U.1	Plan de zonage	23 \$ / plan	Oui	
U.2	Plan des zones de dangers naturels (milieux humides)	23 \$ / plan	Oui	
U.3	Permis de colportage	200 \$		
U.4	Toute demande de permis et certificats	Voir le <i>Règlement 15-925</i>		
U.5	Permis d'accès aux lacs	Voir le <i>Règlement 10-803</i>		
U.6	Lavage d'une embarcation	35 \$	Taxes incluses	
U.7	Liste des permis	120 \$ / année	Taxes incluses	
	Liste des permis (entreprises locales)	60 \$ / année	Taxes incluses	



Numéro d'article	Biens ou services	Tarif	Taxes applicables	Dispositions particulières
U.8	Dépôt d'une verge cube de matériaux secs (résidus de construction, rénovation et démolition) à l'écocentre pour un résident	Journées portes ouvertes prévues par la Municipalité : Gratuit Autres journées: 35 \$ / verge cube	Taxes incluses	Une preuve d'adresse est exigée. Seuls les résidents ou institutions, commerces et industries de Saint-Donat peuvent profiter des services de l'écocentre. Un volume minimal de 0,5 verge cube de matériaux secs sera calculé lors d'une même visite.
U.9	Dépôt d'une verge cube de matériaux secs (résidus de construction, rénovation et démolition) à l'écocentre pour une institution, un commerce ou une industrie situé sur le territoire de Saint-Donat	40 \$ / verge cube	Taxes incluses	
U.10	Dépôt d'un pneu avec jante à l'écocentre	10 \$ / pneu	Taxes incluses	Une preuve d'adresse est exigée. Seuls les pneus dont le diamètre de jante est égal ou inférieur à 62,23 cm (24,5 pouces) et ayant un diamètre extérieur de moins de 123,19 cm (48,5 pouces) sont acceptés.

Note 1 : Dans le cas où aucun tarif n'est établi pour un bien ou un service, le tarif de ce dernier correspond à son coût réel majoré de 15 % à titre de frais d'administration.

Note 2 : La demande de remboursement doit se faire par écrit au maximum 3 jours après le début de la première participation de l'enfant au camp de jour. En cas d'annulation, des frais administratifs de 20 % du

